

Monsieur Jean-Baptiste Eyraud  
Porte-parole  
Fédération Droit Au Logement  
29 Avenue Ledru-Rollin  
75012 Paris

Le Président

N/Réf. : JLD/ML/cm 021-20

Paris, le 25 mars 2020

Monsieur le Porte-Parole,

J'ai bien reçu votre courrier du 24 mars dernier qui évoque de nombreuses questions.

En ce qui concerne la sécurité des salariés, je tiens tout d'abord à vous remercier de saluer, comme nous le faisons, mais comme trop peu de nos concitoyens en ont conscience, leur engagement de proximité. Les branches professionnelles se réunissent dans un cadre paritaire dans la semaine et examineront naturellement ce point.

Les personnels de proximité sont mobilisés pour faire fonctionner les résidences et apporter tant que faire se peut, en lien avec les partenaires locaux, un appui aux personnes les plus fragiles. Nous notons d'ailleurs avec satisfaction comme vous le faites que dans plusieurs sites, les locataires participent de manière autonome et spontanée ou sous forme de collectifs locaux à cette mobilisation. Nos supports de communication se font, à chaque fois qu'ils en ont connaissance, l'écho de ces démarches de terrain.

Sur la question des CAL, c'est le Mouvement Hlm lui-même qui a demandé au gouvernement de prévoir dans les ordonnances l'extension de la possibilité des CAL dématérialisées (voir note jointe adressée au cabinet du Ministre). Je peux vous assurer, que tant que faire se peut, les bailleurs essaient de tenir des CAL, même si nous nous heurtons à des difficultés de divers ordres (certains dossiers ne sont pas dématérialisés, les réservataires ne sont pas toujours en état de présenter des candidats...), par ailleurs, de nombreux déménagements sont bloqués.

En ce qui concerne votre demande de moratoire sur les loyers, nous n'y donnerons pas une suite favorable pour plusieurs raisons.

D'une part, dans la période de crise que traverse notre pays, l'effort du gouvernement porte sur le maintien des rémunérations tant par les mesures de chômage partiel compensé à 100% jusqu'au SMIC, que par le développement du télétravail. Par ailleurs, faut-il rappeler qu'une part non négligeable des locataires sont retraités, ou bénéficiaires de minimas sociaux.

Naturellement, comme ils l'ont toujours fait, les bailleurs mobiliseront leurs équipes pour un traitement individuel de la situation des ménages qui connaîtraient des difficultés particulières. A ce titre, et pour

anticiper le développement de ces situations, nous avons proposé au gouvernement de prévoir un abondement des FSL.

De plus, nous sommes en train de sensibiliser nos interlocuteurs à la nécessité de ne pas limiter à 30 jours le délai d'établissement des plans d'apurement et de transmission à la CAF afin d'éviter les risques de suspension des APL. En effet, nous voulons à tout prix éviter qu'en cette période de confinement, le retard dans l'envoi des attestations ou l'éventuel retard accumulé par la CAF n'engendrent une suspension des droits.

Nous partageons votre souci de mobiliser des places pour permettre aux sans-abris d'être accueillis dans des conditions sanitaires adaptées à la période. Plusieurs organismes ont d'ores et déjà mobilisé des places en foyers et nous participons avec les pouvoirs publics, notamment via les préfectures à l'identification des logements disponibles, plutôt dans des foyers ou des résidences, car comme vous le savez, les logements vacants sont plus souvent situés loin des centres villes et par ailleurs ne sont ni meublés, ni équipés.

Vous faites enfin référence à Leilani Farha, pour laquelle, nous partageons je crois, une réelle reconnaissance d'avoir su mettre en mots et en images, l'importance de préserver le logement comme tout bien de première nécessité des logiques spéculatives. Nous aurons l'occasion d'en parler, mais comme vous je pense que cette période, en mettant en avant l'importance que représente le logement et son adaptation aux besoins des familles dans la capacité à faire face au confinement, devra replacer la question de son accès pour tous au cœur des réflexions à mener à la sortie de cette crise.

Recevez, Monsieur le Porte-Parole, mes salutations les meilleures.



Jean-Louis Dumont

PJ : 1